



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

### CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2007

Date de convocation : 23 mars 2007

Date d'affichage : 23 mars 2007

Nombre de conseillers

en exercice : 23

Présents : 18 puis 19 (arrivée de M. Chevreteau à 21H05)

Votants : 21 puis 22 (arrivée de M. Chevreteau 21H05)

Etaient présents :

Madame Françoise BACH, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU, Monsieur Claude CORMERY, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Jean-Louis GAUTIER, Madame Viviane GINIAUX, Madame Gaëlle LE GOFF, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Jean-Claude MAUGIS, Monsieur Maurice OLIVÉRO, Mme Mélinda PAUTONNIER, Monsieur Gérard PETIT ; Monsieur Didier PRIARONÉ, Monsieur Bruno RICCI, Monsieur Marc RIZZO, Madame Annick SCHIFFENBAUER, Monsieur Pierre TOUBOUL.

Absents excusés :

Madame Anny BRIZARD, Monsieur Jacques LAUREAU, Monsieur Guy LAURENT

Absents :

Madame Odile ROGER

Monsieur Marc RIZZO a été élu secrétaire de séance.

L'an deux mil sept, le vingt-huit mars à 20 h 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

-----  
**L'ordre du jour de la séance :**

- 1- Bilan de la politique foncière de la commune pour 2006
- 2- Compte de gestion de la commune pour 2006
- 3- Compte administratif de la commune pour 2006
- 4- Affectation du résultat 2006 de la commune
- 5- Vote des taux d'imposition 2007
- 6- Attribution de subventions aux associations pour 2007
- 7- Vote du budget primitif 2007 de la commune
- 8- Compte de gestion 2006 pour l'assainissement
- 9- Compte administratif 2006 pour l'assainissement
- 10- Affectation du résultat 2006 pour l'assainissement
- 11- Vote du budget primitif 2007 pour l'assainissement
- 12- Vote du tableau des effectifs 2007

- QUESTIONS DIVERSES.

- INFORMATIONS DIVERSES.

✚ Décisions.

✚ Compte rendu des rapporteurs de Commission.

---

## **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2007**

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2007 a fait l'objet d'une lecture publique. Sa rédaction a été approuvée à l'unanimité.

M. Chevreteau fait remarquer que ce procès-verbal contenait des erreurs dans la transcription de ses propos relatifs notamment au trajet des bus entre la gare du Guichet et le collège Fournier. En effet, il ne s'agit pas de supprimer un arrêt mais de créer un arrêt supplémentaire plus proche du collège Fournier.

D'autre part, en ce qui concerne le sondage relatif à une éventuelle modification de la carte scolaire, a été réalisé pour les associations de parents d'élèves, auprès des parents concernés, c'est-à-dire ceux du Val d'Albian.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en délibéré une délibération supplémentaire relative à la vente par adjudication d'un local situé 9 rue de Paris. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS PROPOSEES**

#### **1) Bilan de la politique foncière de la commune pour 2006**

Vu l'article L 2313-1-8° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 Février 1995 qui prévoit que les Conseils Municipaux doivent débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière de la Commune,

Considérant que ledit bilan doit prendre en compte les opérations effectuées pendant l'exercice budgétaire et être annexé au Compte Administratif,

Considérant que la commune n'a réalisé qu'une cession de terrain en 2006,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ADOpte** le bilan des cessions et acquisitions comme suit :

Désignation et localisation du bien : Parcelle sis lieu-dit « le Village » cadastrée C480

Condition de la cession : Acte notarié – cession amiable

Cédant : Commune de Saclay

Cessionnaire : M. et Mme ZOSI

Prix : 8 856 €

**ANNEXE** le présent bilan au compte administratif 2006 de la Commune.

## **2) Compte de gestion de la commune pour 2006**

Vu le Compte de Gestion du budget communal présenté par le Trésorier principal pour l'année 2006,

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 mars 2007,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du Compte de Gestion 2006 de la Commune présenté par le Trésorier Principal dont le résultat s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	4 695 517 ,93
Recettes de l'exercice :	5 140 811,10
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	1 026 503,37
Recettes de l'exercice :	499 408,35
<b>EXCEDENT DE CLÔTURE</b>	443 130,87

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **3) Compte administratif de la commune pour 2006**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,

Après s'être faite présenté, pour l'exercice 2006, tous les documents budgétaires de la collectivité, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2006 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	4 695 517,93 €
Recettes de l'exercice :	5 140 811,10 €
Excédent 2005 reporté :	479 266,98 €
Excédent de fonctionnement :	445 293,17 €
Excédent cumulé :	924 560,15 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	1 026 503,37 €
Recettes de l'exercice :	499 408,35 €
Déficit d'investissement :	527 095,02 €
<b>EXCEDENT DE CLÔTURE</b>	397 465,13 €

**DONNE ACTE** au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2006 tel que résumé ci-dessus,

**DONNE** quitus au Maire pour sa comptabilité administrative en 2006 du budget de la commune,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, aux opérations de l'exercice et au résultat de clôture de l'exercice,

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **4) Affectation du résultat 2006 de la commune**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du Compte Administratif,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 mars 2007,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AFFECTE** en recette de fonctionnement (article 002) un excédent de fonctionnement de 432 611,57 €

**AFFECTE** en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement 491 948,58 €

#### **5) Vote des taux d'imposition 2007**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,  
Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices,

Considérant que les taux d'imposition pour l'année 2006 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 11,50
- Taxe sur le foncier bâti : 10,60
- Taxe sur le foncier non bâti : 51,70

Considérant que l'estimation des rentrées fiscales pour 2007 est de 914 014 € et qu'elles permettent l'établissement du budget communal,

Après avis de la commission des finances en date du 19 mars 2007,

Sur rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2007 comme suit :

- Taxe d'habitation : 11,50
- Taxe sur le foncier bâti : 10,60
- Taxe sur le foncier non bâti : 51,70

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **6) Attribution de subventions aux associations pour 2007**

Vu les demandes de subventions de fonctionnement émises par les Associations Communales ainsi que par divers organismes d'intérêt général,

Vu l'examen fait de ces demandes par les Commissions « Finances » et « Vie Associative »,

Vu la délibération n° 52 en date du 26 Juin 2002 portant définition du seuil de subvention nécessitant l'établissement d'une convention entre la Commune et l'Association,

Considérant que les membres du Conseil Municipal adhérent d'association ne prennent pas part au vote concernant leur association,

Sur rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DEFINIT** ainsi qu'il suit la liste des Associations bénéficiant d'une subvention de Fonctionnement au titre de l'année 2007 :

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b>	Comité des fêtes	31 000,00 €
	Comite des fêtes (exceptionnelle)	14 355,00 €

	Fête médiévale	
<b>AIDE SOCIALE</b>	Amicale des Anciens	2 000,00 €
	Amicale des Anciens - Voyages	3 000,00 €
	Pension familles maison cure Yvette APFMY	200,00 €
	Croix Rouge Française	900,00 €
	Saclay Famille	400,00 €
	Anciens combattants	1 000,00 €
<b>FOYERS SOCIO-EDUCATIF</b>	Collège Alain Fournier	300,00 €
	Lycée L'Essouriau	100,00 €
<b>FEDERATIONS PARENTS D'ELEVES</b>	FCPE (Bourg et Val)	750,00 €
	AILEVS (Bourg et Val)	750,00 €
	AILEVS – FCPE (exceptionnelle) (Bourg et Val)	2 500,00 €
	FCPE Collège Alain Fournier	100,00 €
	FCPE Lycée Blaise Pascal	100,00 €
	PEEP Collège Alain Fournier	100,00 €
<b>SPORT</b>	C.O.S	31 400,00 €
	A.S.V.B Natation Saclaysiens	700,00 €
	Cyclisme Compétition Saclay	1 500,00 €
	Entente Sportive Plateau de Saclay (ESPS)	7 000,00 €
	Pétanque Bourg	400,00 €
<b>CULTURE ET LOISIRS</b>	Club Musique	36 000,00 €
	Tous en scène à Saclay	2 700,00 €
	Art et Peinture de Saclay	8 255,00 €
	Club Modélisme	2 870,00 €
	Saclay Visions	1 000,00 €
	Saclé de Sol	350,00 €
	Saclay des Chants	1 500,00 €
	Saclay Loisirs	1 150,00 €
	Trashi-Trasho	5 000,00 €
	Saclay Fleury	1 400,00 €
<b>DIVERS SACLAY</b>	ASES	1 000,00 €
<b>DIVERS EXTERIEUR</b>	Association jeunes sapeurs pompiers Massy-Igny	300,00 €
	Centre Info jeunes Essonne (C.I.J.E)	50,00 €
	Office du tourisme de la vallée de Chevreuse	250,00 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>160 380,00€</b>

**DECIDE** de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de : **75 000 €**

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2007 de la Commune, articles 6574 et 65736,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **7) Vote du budget primitif 2007 de la commune**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération n°2007-28-03/04 portant affectation du résultat 2006,

Vu le projet de Budget Primitif 2007 de la Commune qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 299 269,57 €
- Section d'investissement : 7 816 567,08 €

Après avis de la commission des finances en date du 19 mars 2007,

Sur rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 20 pour et 2 abstentions,**

**VOTE** le budget primitif de la ville pour l'exercice 2007 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE / OPERATION	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
001 Résultat d'investissement reporté	20		449 872,38	
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	20			491 948,58
021 Virement de la section de fonctionnement	20			342 096,10
024 Produits des cessions d'immobilisations	20			1 452 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	20			180 473,90
13 Subventions d'investissement	20			2 607 916,70
16 Emprunts et dettes assimilées	20		199 862,00	2 515 259,80
CAB	20		2 400,00	
DIVERS	20		78 194,50	
EC3	20		5 879 669,00	
EGL	20		5 000,00	
EMB	20		10 500,00	
EMV	20		2 200,00	
ENV	20		10 000,00	
EPB	20		5 000,00	
EPV	20		8 000,00	
ESV	20		46 200,00	

GYB	20		1 650,00	
GYV	20		18 400,00	
INFOCO	20		22 325,00	
MP	20		10 902,00	
PAR	20		56 500,00	
SACALY	20		12 000,00	
SJE	20		6 000,00	
ST	20		199 543,00	
TSGER	20		3 000,00	
VEH	20		70 000,00	
VILLERA	20		427 601,00	
VOIRIE	20		22 800,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>20</b>		<b>7 547 618,86</b>	
<b>Reports 2006</b>	<b>20</b>		<b>268 948,20</b>	<b>226 872,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>7 816 567,08</b>	<b>7 816 567,08</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
011. Dépenses à caractère général	20		2 024 671,30	
012. Frais de personnel	20		2 069 550,00	
014. Atténuation de produits	20		195 362,00	
65. Autres charges de gestion courante	20		366 697,00	
67. Charges exceptionnelles	20		22 110,00	
022. Dépenses imprévues	20		278 783,17	
023. Virement à la section d'investissement	20		342 096,10	
6419. Atténuation de charges	20			81 800,00
70. Produit de services	20			310 660,00
73 .Impôts et taxes	20			3 591 191,00
74. Dotations et taxes	20			767 855,00
75. Autres produits de gestion	20			103 154,00
77. Produits exceptionnels	20			11 998,00
002. Résultat de fonctionnement reporté	20			432 611,57
	20			
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>		<b>5 299 269 ,57</b>	<b>5 299 269,57</b>

#### TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES : 7 816 567,08 €
- DEPENSES : 7 816 567,08 €

#### TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES : 5 299 269 ,57 €
- DEPENSES : 5 299 269,57 €

**TOTAUX GENERAUX :**

- RECETTES : 13 115 836,65 €
- DEPENSES : 13 115 836,65 €

**8) Compte de gestion 2006 pour l'assainissement**

Vu le Compte de Gestion du budget d'assainissement présenté par le Trésorier principal pour l'année 2006,

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires relatifs à l'exercice 2006,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 mars 2007,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** du Compte de Gestion 2006 du budget assainissement présenté par le Trésorier Principal dont le résultat s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	15 588,19
Recettes de l'exercice :	111 269,19
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	200 795,49
Recettes de l'exercice :	251 859,81
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	44 617,33

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**9) Compte administratif 2006 pour l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-12,

Après s'être faite présenté, pour l'exercice 2006, tous les documents budgétaires de la collectivité, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur,

Considérant que les finances de la commune ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

Considérant que toutes les dépenses et toutes les créances ont été enregistrées,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2006 du budget de la commune qui s'établit comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	15 588,19 €
Recettes de l'exercice :	111 269,19 €
Excédent 2005 reporté :	101 903,49 €
Excédent de fonctionnement :	95 681,65 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses de l'exercice :	251 859,81 €
Recettes de l'exercice :	200 795,49 €
Déficit d'investissement :	51 064,32 €
<b>EXCEDENT DE CLÔTURE</b>	146 520,82 €

**DONNE ACTE** au Maire de la présentation faite du Compte Administratif 2006 tel que résumé ci-dessus,

**DONNE QUITUS** au Maire pour sa comptabilité administrative en 2006 du budget de la commune,

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal relatives au report à nouveau, aux opérations de l'exercice et au résultat de clôture de l'exercice,

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

#### **10) Affectation du résultat 2006 pour l'assainissement**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats du Compte Administratif,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 19 mars 2007,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AFFECTE** en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 de la section d'investissement 197 585,14 €

#### **11) Vote du budget primitif 2007 pour l'assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49

Vu la délibération n°2007-28-03/04 portant affectation du résultat 2006

Vu le projet de Budget Primitif 2007 pour le service assainissement qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 109 560 €

- Section d'investissement : 338 746,72 €

Après avis de la commission des finances en date du 19 mars 2007,

Sur rapport de Monsieur Jean-Claude MAUGIS,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VOTE** le budget primitif pour le service assainissement pour l'exercice 2007 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE / OPERATION	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
6. Virement à l'investissement			54 261,58	
11. Charges à caractère général			1 000,00	
615. Autres charges de gestion courante			26 000,00	
66111. Charges financières			12 900,00	
022. Dépenses imprévues			15 398,42	
70. Vente de produits				109 560,00
<b>TOTAUX</b>			<b>109 560,00</b>	<b>109 560,00</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	POUR	CONTRE	DEPENSES	RECETTES
1641 ; Emprunt en euros			39 000,00	
5. Virement de la section fonctionnement				54 261,58
1068. Affectation du résultat de fonctionnement				197 585,14
1316. Subvention agence de l'eau				86 900,00
001. Solde d'exécution de la section d'investissement			51 064,32	
<b>Reports 2006</b>			<b>248 682,40</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>338 746,98</b>	<b>338 746,72</b>

#### TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Recettes : 109 560,00 €
- Dépenses : 109 560,00 €

#### TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Recettes : 338 746,98 €
- Dépenses : 338 746,98 €

**TOTAUX GENERAUX :**

- RECETTES : 448 036,98 €
- DEPENSES : 448 036,98 €

**12) Vote du tableau des effectifs 2007**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, qui prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les nouvelles dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux de la catégorie A,

Vu le décret n°2006-1696 du 22 décembre 2006 modifiant certains statuts particuliers des cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1463 du 28 novembre 2006 modifiant les statuts particuliers et l'échelonnement indiciaire de certains cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1689 du 22 décembre 2006 modifiant le décret n°2002-870 du 3 mai 2002 relative aux dispositions communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1389 du 17 novembre 2006 modifiant le décret 97-733 du 24 août 1994 portant échelonnement indiciaire applicable aux brigadiers-chefs de police principaux et aux chefs de police municipale,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n°2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2006-1688 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modifications de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de la catégorie C,

Considérant les réformes intervenues portant modification des échelles de rémunération et organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories A, B et C, il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification du tableau des emplois communaux,

Sur le rapport de Monsieur Philippe CHEVRETEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé du Personnel,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**MODIFIE** le tableau des emplois communaux annexé à la présente délibération,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2007 de la Commune,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

<b>91534 SACLAY ETAT DU PERSONNEL AU 28/03/2007</b>							
		<b>TITULAIRES</b>			<b>NON TITULAIRES</b>		
<b>Grades</b>	<b>Catégori es</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Dont</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Contra t</b>	<b>Rémunéra tion</b>
		<b>Budgétair es</b>	<b>Pourvus</b>	<b>TNC pourvus</b>	<b>Budgétair es</b>		
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>							
Attaché	<b>A</b>	1	1				
Rédacteur Chef	<b>B</b>	2	1				
Rédacteur Principal	<b>B</b>	1	1				
Rédacteur	<b>B</b>	1	1				
Adjoint Adm. Principal 2ère cl	<b>C</b>	2	0				
Adjoint Administratif 1ère cl	<b>C</b>	5	3				
Adjoint Administratif 2ère cl	<b>C</b>	10	8		1	TC	Indiciaire
<b>S/TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>							
Contrôleur Principal	<b>B</b>	1	1				
Agent de Maîtrise Principal	<b>C</b>	2	2				
Agent de Maîtrise	<b>C</b>	3	2				
Adjoint Technique Principal 1ème classe	<b>C</b>	1	0				
Adjoint Technique Principal 2ème classe	<b>C</b>	4	2				

Adjoint technique 1ère classe	<b>C</b>	8	7				
Adjoint technique 2ème classe	<b>C</b>	13	11	1			
Régisseurs son et lumière					2	TNC	Indiciaire
Secteur périscolaire					8	TNC	Indiciaire
Saisonnier Espaces verts					6	TNC	Indiciaire
<b>S/TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>25</b>	<b>1</b>	<b>16</b>		
<b>FILIERE ANIMATION</b>							
Animateur	<b>B</b>	1	1				
Adjoint d'animation 1ère classe	<b>C</b>	3	2				
Adjoint d'animation 2ème classe	<b>C</b>	4	3				
Encadrement séjours					2	TNC	Indiciaire
Encadrement séjours					1	TNC	Activité accessoire
<b>S/TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>		
<b>FILIERE SOCIALE</b>							
Assistant Socio-éducatif principal	<b>B</b>	1	1				
Agent Social 2ème classe	<b>C</b>	1	1				
Agent Spécialisé Ecole mat 1ère classe	<b>C</b>	4	4				
<b>S/TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>POLICE MUNICIPALE</b>							
Chef de police (maintien à titre transitoire)	<b>C</b>	1	0				
Brigadier Chef principal	<b>C</b>	1	1				
Gardien	<b>C</b>	1	1				
<b>S/TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>FILIERE CULTURELLE</b>							
Assistant spécialisé d'ens. Artistique	<b>B</b>	1	1				
<b>S/TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>DIVERS</b>							
Gardien de cimetière					1	TNC	Smic
Surveillant restaurant scolaire					10	TNC	(*)
Surveillant études					7	TNC	(**)
<b>S/TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>18</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>73</b>	<b>55</b>	<b>1</b>	<b>38</b>		

(\*) : 60 % de l'heure d'enseignement des instituteurs (fixé par le BOEN)

(\*\*) : 100 % du taux de l'heure d'étude surveillée des instituteurs (fixé par le BOEN)

### **13) Vente d'un local sis 9 rue de Paris**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire d'un local d'environ 20 m<sup>2</sup> de surface utile, non aménagé à l'intérieur, situé 9 rue de Paris, cadastré C219, et desservi par une cour intérieure dite E. Pasquereau,

Considérant qu'un premier avis du service des domaines a été rendu la 08 juillet 2005 établissant le prix de ce local à 47 000 €

Considérant que dès lors que le montant estimé du bien à vendre est inférieur à 75 000 € la commune est libre d'en fixer seule le prix de vente,

Considérant que ce local n'offre pas de grande possibilité d'aménagement et que son état n'a pas pu s'améliorer dès lors qu'il n'a pas été particulièrement entretenu depuis 2005,

Considérant que ce local ne présente pas d'utilité pour la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de vendre le local situé 9 rue de Paris et cadastré C 219, par adjudication,

**DECIDE** de faire appel aux services du Marché Immobilier des Notaires (MIN) et de l'étude de Maître HUBERLAND située à Palaiseau pour rédiger les actes et organiser la vente,

**FIXE** la mise à prix pour ce bien à 30 000 €

**IMPUTE** les recettes de cette vente au budget communal 2007,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

#### Commission sociale

Mme Schiffenbauer relaie la question de M. Chevreteau relative à la demande de la crèche parentale de disposer d'un nouveau local ou d'un terrain pour en faire construire une.

M. le Maire propose de regarder ce qui peut être fait sur le terrain dit « RAZEL ».

#### Commission intercommunalité

M. Petit retrace les grandes lignes du budget primitif 2007 de la CAPS : le budget global est d'environ 47,7 M€ et présente un déficit de 600 000 € compensé par les excédents antérieurs. La situation financière

est donc fragile. En matière d'investissement, les crédits représentent environ 7 fois le budget de Saclay et sont largement financés par l'emprunt puisqu'il y a peu d'excédent de la section de fonctionnement. Les frais de personnel représentent 10,7 M€ pour environ 335 salariés ce qui représente environ 60% des dépenses de fonctionnement. Sur les 47,5 M€ de recettes, 18,3 M€ sont rétrocédés aux communes membres et 11,8 M€ relèvent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il reste pour fonctionner 17,4 M€. La marge de manœuvre est donc étroite.

#### Commission culturelle

Fête médiévale (44 costumes réalisés par les classes du Bourg), 5 000 € de sponsoring. En attente de la subvention CAPS et Conseil Général.

#### Commission vie associative

M. Chevreteau fait un état de la situation relative à la révision de la carte scolaire. Il explique qu'une nouvelle réunion a eu lieu au collège Fleming avec le Conseil Général. Celui-ci propose un gel de la situation actuelle jusqu'à la rentrée en septembre 2007 parce qu'il a besoin de davantage d'études sur l'évolution démographique des secteurs concernés. Dès lors les affectations actuelles pour les élèves de Saclay ne changent pas : les enfants du Bourg vont à Fournier, ceux du Val d'Albian à Fleming.

Le Conseil Général ne souhaite pas prendre de décision dans l'urgence au risque de devoir revenir dessus dans un an.

M. Touboul souligne qu'il faut que la révision de la carte scolaire soit faite avec un maximum d'accompagnement des parents d'élèves en terme d'information sur les différents établissements en cause.

#### Commission scolaire

La commission scolaire s'est réunie le 15 février dernier pour préparer le budget du secteur. Il n'y a pas de modification majeure par rapport à l'année dernière.

Depuis le dernier Conseil Municipal, se sont tenus trois des quatre conseils d'école qui ont permis de réaliser un pré-bilan du deuxième trimestre de l'année scolaire 2006/2007 :

- Maternelle Jean de la Fontaine, Saclay Bourg le 19/03/07
- Elémentaire Pierre et Marie Curie, Saclay Bourg le 20/03/07
- Maternelle Victor Hugo, Saclay Val le 16/03/07

Au-delà de la vie courante des écoles, les points les plus marquants ont concernés les difficultés rencontrées lors de l'absence du personnel ATSEM pour congé maladie, avec l'entretien des bâtiments et avec le risque de fermeture d'une classe à l'école maternelle du Val. A ce sujet, un courrier a été envoyé par le Maire à l'inspecteur de l'Education Nationale pour lui signaler les nouvelles évaluations d'effectifs beaucoup plus optimistes pour la rentrée 2007 et l'investissement fait par la commune pour la réalisation d'une nouvelle école en vue de la ZAC de la Mare aux Saules. Les inscriptions sont ouvertes en mairie nous recommandons aux familles concernées de s'inscrire au plus vite.

#### Commission travaux

M. Gautier expose l'état d'avancement du dossier de construction de l'école au val : suite à la publication de l'appel d'offres le 03/02/2007, huit offres ont été remises. Une Commission d'Appel d'Offres doit se réunir le 06 avril prochain pour les examiner.

#### Commission voirie :

Les travaux de la rue de Villeras sont terminés. La réception du chantier est prévue le 02 avril prochain.

#### Commission urbanisme :

La société Marignan a été autorisée à déposer un bungalow de vente provisoire le long du CR14.

Commission sports :

Bonne fréquentation du loto du COS.

Commission jeunes :

Les inscriptions pour le séjour au ski sont closes. Le séjour est complet.

Le programme des animations pour les vacances de Pâques est terminé et prêt à être distribué. Un graphique qui représente la fréquentation des locaux jeunes au Bourg et au Val est remis en séance.

Commission environnement :

- Distribution des composteurs : elle a remporté un grand succès. Une deuxième distribution a dû être organisée. Toutes les demandes n'ont pas pu être honorées. Des contacts ont été pris avec le SIOM pour obtenir de nouveaux composteurs.
- Récupération des portables : des conteneurs ont été mis en place dans les mairies. La récupération se fait au profit de la Ligue contre le cancer.
- Panneaux à messages variables : ils seront installés devant chacune des mairies dans le mois à venir.
- Concours des villes et villages fleuris : la ville s'engage dans une étude pour s'inscrire à ce concours.

La séance est levée à 23H00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Monsieur Georges SZYMKOWIAK

Monsieur Marc RIZZO